

**Département du Loiret**  
**Canton de Bellegarde**  
**Commune de**  
**QUIERS SUR BEZONDE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE QUIERS SUR BEZONDE**

Le six juillet deux mil onze à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 29 juin 2011 sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric A. PETAT, Maire.

Sont présents Eric A. PETAT Patrice PILTE, Michèle PAVARD, Bruno ROILLE, Pascale ARCHENAUULT, Philippe CHAVANEAU, Michel COUROUX, Luc LEJEAU, Cécile DELAVEAU, François POTTEAU, Marie-Claude ASSELIN,  
Sont absents excusés: Véronique BARBEILLON, Maurice CHAOUAT, Maurice BEAUVALLET, Magali BEAUVALLET

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pris connaissance du compte rendu de la séance du 24.05.2011 et s'ils ont des questions à formuler ou des remarques. Aucune remarque n'est apportée.

**Ordre du jour :**

**Finances**

1. Participation emprunt réhabilitation école maternelle de Bellegarde
2. Dérogations scolaires Sandillon participation financière
3. Tarifs emplacements marché de Noël
4. Tarifs salle 2012
5. Vente des rails (réparation du pont)
6. Cantine : validation du tarif défini par le SIRIS pour l'année 2011/2012

**Présentation des rapports annuels d'activité 2010 CCBEL et SPANC**

**Bâtiment services techniques (attribution DETR)**

**Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2011**

**Informations et décisions diverses** (hôtel, projet ligne à grande vitesse Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon , zone humide, inventaire des ouvrages d'art réalisé par la DDT, GIVB signature de la délégation par affermage assainissement et eau potable, aménagement rocade...)

**Personnel communal**

**Questions diverses**

### **Participation emprunt réhabilitation école maternelle de Bellegarde**

La commune de Bellegarde a organisé des travaux de rénovation et extension de l'école maternelle réceptionnés le 06 mai 2010.

La commune demande la participation sur les travaux de l'école qui représentent un remboursement annuel de 7451.44 € pour Quiers (variable en fonction du nombre d'enfants 147 en 2011)

Le montant annuel à rembourser par toutes les communes est de 11941.21 € pour les intérêts et 20276.26 € pour les travaux.

Le conseil souhaite avoir des informations sur ce mode de calcul et la communication du tableau d'amortissement qui lui permettra de délibérer sur ce financement.

#### **7.1.1.2011.25**

##### **Dérogations scolaires commune de Sandillon participation financière**

Deux enfants de Quiers fréquentent depuis quelques années les écoles maternelle et primaire de Sandillon qui n'a jamais demandé de participation à Quiers. A compter de 2011, la commune ayant accepté la dérogation doit s'acquitter de la somme de 653.64 € par enfant et par année.

Le conseil après avoir entendu ces informations décide d'inscrire cette dépense au compte 65 et de prélever la somme de 1310.00 € sur les dépenses imprévues.

#### **7.1.6.2011.26**

##### **TARIFS EMPLACEMENTS MARCHÉ DE NOËL**

En 2010 212 ml ont été vendus dont 47 pour l'alimentaire

Tarif 2010 4.00 € le ml pour les deux jours sans suppléant pour l'électricité.

Le conseil décide de modifier les tarifs du marché de Noël de la manière suivante :

Forfait de 25.00 € représentant maximum 4 ml et 15.00 € le mètre supplémentaire.

Si un exposant ne prend qu'un mètre ou deux ou 3 il devra s'acquitter de la somme de 25.00 €. Le matériel fourni tables, chaises électricité n'impacte pas sur le prix. Les tables sont de dimensions différentes, 1.6 m, 2.20 m etc mais ce n'est pas la table qui est le point de départ de la tarification mais le mètre linéaire, un exposant peut avoir une table de 1.60 m et payer 25.00 € et aura réellement 2 m voire 2.5 m pour circuler autour de son stand.

Le règlement intérieur sera revu dans ce sens.

#### **7.1.6.2011.27**

##### **TARIFS 2012 LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2012

Location pour les personnes habitant la commune 150.00 € (une journée)

Location pour les personnes habitant la commune pour le 2<sup>ème</sup> jour 75.00 € et jours suivants

Location pour les personnes hors commune 250.00 € (une journée)

Location hors commune 2<sup>ème</sup> jour 125.00 € et jours suivants

Chauffage : 120.00 € sans réfraction pour les jours supplémentaires

Location de courte durée : 100.00 € (vin d'honneur, réunions...)

Location aux associations situées hors commune mais dépendant du canton de Bellegarde : 100.00 €

Location couvert : 0.30 € par personne (couverts, assiettes (3), verres, tasses, panières, coupes...)

Location pour les clubs ne faisant pas partie du canton occupant une fois la salle dans la semaine, en soirée, sans chauffage 500.00 € pour l'année. Ces locations interviennent du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante.

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier.

### **7.1.6.2011.28**

#### **REGIE CANTINE REVALORISATION TARIF 2011/2012**

Le SIRIS dans sa séance du 20 juin 2011 a fixé le prix du repas cantine à 3.40 € pour l'année scolaire 2011/2012.

Le conseil dans le cadre de la régie recettes cantine, valide ce tarif et informera la Trésorerie pour l'impression, l'enregistrement des cartes de cantine pour l'année 2011/2012, demandera la destruction des cartes restantes sur l'année 2010/2011.

Les cartes achetées et partiellement utilisées par les détenteurs leur seront remboursées ou remises en service sur l'année à venir. Les repas non acquittés sur l'année 2010/2011 feront l'objet d'une facturation.

### **3.2.2.2011.29**

#### **VENTE RAILS**

5 entreprises ont été contactées pour fournir une offre d'achat des rails et sabots, les traverses ne sont pas à vendre dans l'immédiat sur la ligne de chemin de fer achetée récemment par la commune.

Deux entreprises ont déclaré forfait : trop loin ou pas de possibilité de démontage sur place.

Le conseil après avoir étudié les offres décide de concéder les rails y compris les sabots en fonte à la société BARTIN RIC ENVIRONNEMENT. Le prix proposé correspondant à la cotation donnée par Usine Nouvelle rubrique Q0601 valable jusqu'au 30 juin 2011. Considérant que les prix varient régulièrement il sera demandé à la société de faire une nouvelle proposition dès que les travaux pourront être engagés. Les rails s'étendent sur environ 660 ml y compris la largeur des deux axes routiers (rue de la Duboiserie et rue de l'Aunoy).

### **5.7.5.2011.30**

#### **PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2010 CCBEL ET SPANC**

Le Maire présente les rapports d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Bellegardois et du SPANC, Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 2009, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu la présentation des rapports d'activités de la CCBEL et du SPANC par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des rapports d'activité de la Communauté de Communes du Bellegardois et du rapport SPANC, établis au titre de l'année 2010

### **1.1.1.2011.31**

#### **BATIMENT SERVICES TECHNIQUES (ATTRIBUTION DETR)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Préfecture a accordé dans le cadre de la DETR 79 000.00 € pour la construction du bâtiment services techniques.

Au total il a été octroyé 146.000.00 € sur un projet de 300 000.00 € HT.

Information sur le déroulement de l'appel d'offres.

L'appel a été publié en février, les offres ont été ouvertes en avril et Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite l'appel d'offres. En effet il a été relevé de nombreuses erreurs dans la formulation de l'appel d'offres, entre l'annonce et les documents fournis aux entreprises, il est apparu un lot qui n'existait pas dans l'annonce et d'autres lots n'avaient pas le même numéro, mais aussi il a été constaté que la création de la mezzanine génère un budget trop important par rapport à son utilisation (sur 110 m<sup>2</sup>, seulement 30 ont une hauteur de plafonds de 1.80 m et plus)

Pour ces raisons le dossier a été redéfini, le lot charpente a été redessiné en supprimant la mezzanine, certaines options ont été incluses dans le marché, d'autres supprimées.

Par conséquent, un courrier sera fait à toutes les entreprises qui ont répondu au 1<sup>er</sup> appel d'offres pour les informer de la décision de classer sans suite le marché et qu'un nouveau marché sous la forme d'une procédure adaptée sera publiée très prochainement.

**AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE 2011**

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2010 et plus précisément ses articles 30 et 72 qui prévoient l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Vu le projet de schéma soumis par Monsieur le Préfet du Loiret par courrier du 27 avril 2011,

Le Maire présente les grandes orientations et en particulier celles concernant la Communauté de Communes du Bellegardois.

Le Conseil doit se prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet relative au re-découpage de la carte intercommunale du Loiret et plus précisément sur la proposition de garder le territoire de la CC du Bellegardois en l'état dans l'immédiat en précisant qu'à moyen terme une fusion avec la CC du Beaunois serait proposée.

Considérant la décision du Conseil Communautaire du Bellegardois de refuser actuellement la fusion avec la CC du Beaunois, le Conseil estime que :

- le territoire actuel de la communauté de communes représente une certaine cohérence, qu'il fait partie intégrante de l'arrondissement de Montargis, et que ses activités sont essentiellement orientées vers cette agglomération. Par ailleurs il constate que le territoire a déjà entrepris la mise en place d'un PLU intercommunal démontrant ainsi une réelle dynamique et une certaine vision d'avenir.

- la taille réduite de la Communauté de Communes du Bellegardois dans son état actuel ne répond pas aux exigences d'avenir tant sur le plan fonctionnel que pour le respect des grandes orientations nationales.

- au-delà de la cohérence du territoire d'arrondissement, il est nécessaire d'approfondir les réflexions sur d'éventuels rapprochements avec des territoires voisins y compris le territoire du Beaunois, membres ou non de l'arrondissement, ou sur l'utilisation d'autres outils intercommunaux autorisés par la loi tels que la commune nouvelle.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil municipal de Quiers sur Bezonde considère qu'il est prématuré de prendre sur ce sujet très important pour l'avenir du territoire une position définitive compte tenu des délais de réflexion impartis et demande donc, à Monsieur le Préfet, de surseoir à toute décision définitive concernant notre territoire.

Le Conseil se propose, avec l'aide des services de l'Etat, de poursuivre une consultation approfondie des autres communes ainsi que des territoires voisins concernés, et d'arrêter sa position définitive dans des délais compatibles avec le respect des échéances prévues.

**INFORMATIONS ET DECISIONS DIVERSES**

**Etude de marché création hôtel,**

L'étude du bureau KPMG n'est pas finalisée, Monsieur Rivière n'a transmis à ce jour que les grandes lignes et qui laisse entrevoir une issue favorable à la réalisation d'une telle structure mais avec plusieurs conditions, comme le fait d'associer obligatoirement le restaurant, de créer une vingtaine de chambres.

Dès que l'étude définitive sera envoyée, les membres du conseil pourront la consulter.

**Projet ligne à grande vitesse Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon (POCL)**

Patrice Pilté a assisté à une réunion d'information à Orléans concernant cette nouvelle ligne qui devrait fonctionner en 2025. Avant de lancer les études préalables à un tel projet, il est mis en place un débat public où toutes les collectivités potentiellement concernées pourront donner leur avis, poser des questions. Le tracé actuellement est établi sur 10 km de large et pourrait passer dans notre région.

Monsieur le Maire s'interroge sur le bien fondé d'une telle construction, ne faudrait-il pas envisager de remettre en circulation des lignes existantes, plutôt que de prélever des espaces. Patrice Pilté dit que le projet est validé par la ministère et que ce projet malgré la mise en place de la cellule débat public ne sera pas remis en cause.

### **Zone humide**

Patrice Pilté donne les dernières informations concernant ce projet qui devrait voir le jour en octobre prochain juste après le salon Nature et Cité. Une rencontre est organisée avec les instituteurs de Quiers pour créer la signalétique sur le terrain. Les enfants feront un reportage, un diaporama qui sera présenté en fin d'année aux autres enfants et élus.

### **Inventaire des ouvrages d'art réalisé par la DDT**

Monsieur Fabien Edme dans le cadre de la mission ATESAT a fait un relevé de tous les ouvrages d'art situés sur la commune. Il a été recensé 21 ouvrages ponts, passerelles, têtes de buse, regards, qui franchissent la Bezonde, le Chien Cul, le ruisseau des Gras, et certains fossés. Cet inventaire va permettre à la commission voirie d'organiser des travaux sur certains ouvrages, en particulier sur les ponts de la ligne RFF récemment achetée, d'empêcher les véhicules de circuler, et de sécuriser les cotés, mais aussi pour les regards de changer les tampons...

### **GIVB signature de la délégation par affermage assainissement et eau potable,**

Monsieur Petat donne des informations sur la récente signature de ces affermagés et sur les réactualisations qui vont avoir lieu à l'automne, il n'est prévue une augmentation du prix de l'eau.

Le nouveau forage va être réalisé très prochainement, il sera situé dans une parcelle appartenant à la commune, route d'Auvilliers. Dès que les premiers essais seront terminés, qui permettront d'acter l'emplacement définitif, une enquête publique sera lancée pour définir le périmètre de protection du captage.

### **Aménagement rocade**

Monsieur PETAT souhaite que l'aménagement de la rocade soit mise en place à l'automne, il dit qu'il ne recherche pas à faire un aménagement de grande envergure, mais au moins apporter quelques points de végétation, peut-être un parcours de santé et une piste cyclable qui pourrait permettre à la commune d'obtenir des subventions auprès du Contrat de Pays, mais permettrait aux visiteurs piétons, cyclistes de découvrir les arrières de la commune.

Il sera créé un cahier des charges pour définir le projet et interroger les entreprises sur tous les aménagements envisageables.

Dans le cadre du nouveau contrat de Pays, la commune peut prétendre à des aides soit sur le module 5 qualité des paysages ou module 6 mobilité, création d'une piste cyclable, programmes subventionnés à hauteur de 40 % du coût (subvention calculée en fonction des projets déjà établis sur ces deux modules, il est attribué 80.000 € au 5 et 180000.00 € au 6.

### **Ligne RFF : mise en sécurité des ponts**

Afin de sécuriser ces deux ouvrages d'art il est proposé de mettre des barrières pour empêcher les véhicules (voitures, quad, moto, buggy,...) de circuler et mettre des panneaux interdisant le passage en déclinant toutes responsabilités.

### **Elagage : inventaire des chemins ruraux à élaguer**

Plusieurs conseillers municipaux vont se rendre sur place pour faire l'inventaire des chemins ruraux qui bénéficieront d'un programme d'élagage. Les travaux seront réalisés sur 3 ans et en tenant compte des priorités (chemins très encombrés) et du passage constaté (fréquent, inexistant...)

Le travail sera fait par une entreprise spécialisée possédant un lamier.

Dès que l'inventaire sera mis en place avec les longueurs et les densités, il sera demandé un devis à plusieurs entreprises.

### **Lampadaire devant l'église à changer :**

Un lampadaire devant l'église a été percuté par un véhicule pendant l'hiver. La personne n'a pas laissé son nom et a emporté le globe.

Philippe Chavaneau propose qu'il soit remplacé et que pour éviter de racheter un autre lampadaire de le prélever sur ceux de la rue de la mairie qui sont suffisamment nombreux. Un devis sera demandé dans ce sens aux sociétés INEO et DRTP et JOURDAIN.

## QUESTIONS DIVERSES

### Proposition de mise en place d'un règlement cimetière

Il est soumis au conseil l'idée de créer un règlement intérieur du cimetière qui régirait les droits, devoirs des concessionnaires mais aussi des sociétés de pompes funèbres.

Le conseil dit être favorable à la mise en place d'un règlement mais souhaite surtout mettre en place une procédure pour reprendre des concessions qui menacent ruine.

Les membres du conseil vont recevoir un règlement provisoire qui sera arrêté lors d'une prochaine réunion de conseil.

L'organisation d'une procédure de reprise de concessions est décidé par le conseil pour les carrés A et B, Mme Pernot Danielle sera chargée de mettre en place et suivre cette procédure, Monsieur Le Maire ou un Maire-adjoint sera chargé de suivre la procédure et viser les procès verbaux et autres documents rédigés pendant toute la procédure.

### Réforme de la fiscalité de l'aménagement :

Plusieurs réunions sont organisées à l'attention des élus pour expliquer le but, les conséquences, les enjeux de cette réforme : mardi 27 septembre à Engenville, jeudi 29 septembre à Saint Germain des Prés, jeudi 6 octobre à Férolles à 17 heures.

Une nouvelle donnée non prise en compte dans le descriptif fourni lors de la dernière réunion de conseil : la SHON devient la nouvelle surface. Le décompte de cette nouvelle surface est plus stricte, elle n'exclut plus les garages, ni les garages dans les sous-sols, elle inclut les places extérieurs de parking... par conséquent une surface imposable supérieure à celle pratiquée actuellement. Nous n'avons pas encore d'informations précises sur cette redéfinition de la surface à prendre en compte. Mais visiblement d'après les calculs donnés par la DDT, en prenant la base 2009, en appliquant cette nouvelle surface, nous aurions une augmentation de la recette de 13 % sans changer le taux communal.

Le taux doit être voté avant le 30 novembre 2011 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le conseil peut aussi mettre en place des dégrèvements comme ceux qui existent actuellement, 50 % d'abattement pour les personnes bénéficiant d'emprunt à taux O.

La réforme prévoit aussi des exonérations d'office comme pour les constructions destinées au service public, ou d'utilité publique, les locaux d'hébergement bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'intégration...

Des conseillers se rendront à une des réunions pour avoir les dernières données qui permettra de prendre une délibération avant fin novembre 2010.

### Travaux voirie mise en sécurité rue de la mairie croisement rue du Grand Orme

Les conventions avec le Conseil Général devraient nous parvenir prochainement, les études seront réalisées sur le premier semestre 2012 et les travaux pourraient être réalisés en fin d'année 2012, début 2013.

Un conseiller propose de mettre des ralentisseurs provisoires et des panneaux limitant la vitesse à 30 à l'heure en attendant d'installer les structures définitives. Il existe déjà des panneaux, il n'est pas souhaité de mettre ces aménagements qui sont onéreux et pas assez solides pour un axe routier où passe de nombreux véhicules de toutes catégories.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt et une heures quarante cinq.

7.1.1 2011.25	06.07.2011	DEROGATION SCOLAIRE NOUVELLE DEPENSE
7.1.6 2011.26	06.07.2011	REGIE RECETTES DIVERS TARIFS MARCHÉ DE NOËL
7.1.6 2011.27	06.07.2011	REGIE RECETTES DIVERSTARIFS LOCATION SALLE
7.1.6. 2011.28	06.07.2011	REGIE RECETTES CANTINE TARIF 2011/2012
3.2.2 2011.29	06.07.2011	VENTE RAILS
5.7.5 2011.30	06.07.2011	RAPPORTS CCBEL SPANC
1.1.1.2011.31	06.07.2011	APPEL OFFRES LOCAUX TECHNIQUES
9.4. 2011.32	06.07.2011	AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION ERCOMMUNALE 2011

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 45.